



ARRÊTÉ N° 25/2020
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION et DE SIGNATURE
À M. André BOULANGEOT, 3^{ème} VICE-PRÉSIDENT
Délégué aux Bâtiments et aux Travaux intercommunaux

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-9,
VU la séance d'installation du Conseil communautaire du 11 juillet 2020, au cours de laquelle il a été
procédé à la nomination des Vice-Présidents,
VU la délibération du 11 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président,
Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité intercommunale, le Président peut,
sous sa responsabilité, donner délégation de fonction et de signature aux Vice-Présidents,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur André BOULANGEOT, Vice-Président, est délégué aux Bâtiments et aux Travaux intercommunaux au sein de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Article 2 : Délégation de fonction est donnée à M. André BOULANGEOT, Vice-Président, dans le domaine des Bâtiments et des Travaux intercommunaux.

La délégation de fonction concerne :

1) Les Bâtiments :

- La maintenance et l'entretien du patrimoine bâti intercommunal.

2) Les Travaux :

- Le suivi des opérations en matière de travaux intercommunaux.

Article 3 : Les actes signés au titre de l'article 2 devront porter le nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

Article 4 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État, publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges et au comptable public.



Fait à Saint-Dié-des-Vosges le 11 juillet 2020
Le Président

David VALENCE